



Le Regroupement  
des Auberges du cœur du Québec

## Synthèse de la consultation sur la légalisation du cannabis réalisée auprès des jeunes et des équipes de travail des Auberges du cœur

Présentée dans le cadre de la consultation Perspectives Jeunesse  
Organisée par le Secrétariat à la jeunesse  
26 septembre 2017

---

### Processus de consultation

La consultation a été faite en deux parties : une première partie pour le personnel des Auberges et une deuxième partie pour les jeunes durant l'été 2017 à l'aide de questionnaires.

Pour les jeunes, les équipes d'intervention ont été invitées à animer deux ateliers-débats durant la période estivale avec les jeunes en hébergement. Ces ateliers avaient pour objectif de favoriser un échange sur les avantages et inconvénients de la légalisation pour les jeunes. Chaque jeune était invité à remplir un formulaire présentant sa propre position.

#### En résumé

##### *Consultation des jeunes des Auberges du cœur*

**166** jeunes consultés, dont l'âge moyen est **21 ans**; 64 % hommes, 34 % femmes et 2 % autre

##### *Consultation des équipes d'intervention des Auberges du cœur*

**23 équipes** d'intervention d'Auberge du cœur consultées

On estime avoir rejoint de 6 à 10 intervenants par Auberge, soit un minimum de 138 personnes  
Selon un portrait réalisé en 2014-2015, 65 % du personnel sont des femmes

### RAPPEL DES POSITIONS DU REGROUPEMENT (tirées de notre mémoire)

Ces positions sont tirées du mémoire « *La légalisation du cannabis – réflexions et positions des équipes de travail et des jeunes des Auberges du cœur* » disponible sur notre site web.

- Le RACQ est favorable à une légalisation du cannabis dans la mesure où elle permet de réduire les impacts négatifs de la criminalisation et d'engager des ressources en prévention de la toxicomanie et en traitement de dépendance.
- Le RACQ recommande que la commercialisation du cannabis ne soit pas remise à l'industrie privée. Il recommande la création d'un organisme public autre que la SAQ afin d'assurer la vente de cannabis pour fins récréatives. Cet organisme ne devrait pas avoir comme mission principale de faire des profits, mais plutôt de s'assurer de la promotion de la santé. La publicité devrait être interdite.
- Le RACQ recommande d'investir les profits de la vente du cannabis en prévention, en traitement des dépendances, en services de santé physique et mentale liés à la consommation, et en services pour les jeunes.
- Le RACQ recommande le financement de recherches indépendantes afin de documenter les impacts de la légalisation du cannabis et la création d'un organisme indépendant assurant la recherche et la sensibilisation entourant le cannabis.

## Résumé des constats tirés de notre consultation

### Thématique 1 : Les connaissances et les comportements des jeunes sur le cannabis

#### *Pour les jeunes*

70 % ont dit avoir déjà consommé du cannabis

Pour 55 % d'entre eux, cela ne leur a pas causé de problèmes

Pour 45 % d'entre eux, cela leur a causé des problèmes (regroupés et énumérés ci-après en ordre du nombre d'occurrences)

Anxiété, angoisse, troubles paranoïaques; problèmes de mémoire; psychose  
paresse, procrastination; dépendance, toxicomanie  
problèmes familiaux; problèmes de santé physique; arrestations

#### *Pour les équipes d'intervention*

Dans les Auberges du cœur, selon nos statistiques d'hébergement 2015-2016, près de 60 % des jeunes ont des problèmes de toxicomanie ou d'alcoolisme, dont 62 % chez les majeurs, 46 % chez les mineurs. En effet, malgré le fait que le cannabis soit prohibé et criminalisé au Québec, la majorité des jeunes des Auberges y ont facilement accès, en consomment et vivent avec les conséquences que cela peut engendrer sur le plan judiciaire, sur leur santé physique et mentale, leurs relations interpersonnelles ou encore la réussite scolaire. La consommation constitue une réalité à laquelle les jeunes sont confrontés et les Auberges du cœur sont là pour les accompagner afin de reprendre le contrôle ou cesser la consommation.

De plus, pour certains jeunes, la consommation de drogues s'ajoute à la prise de médicaments psychotropes liée ou non à des diagnostics en santé mentale. Les Auberges du cœur observent des comportements à risque. Par exemple, des jeunes combinent le cannabis et d'autres drogues avec les médicaments d'ordonnance (antidépresseurs, psychostimulants, etc.) ou remplacent ces derniers dans une tentative d'automédication.

### Thématique 2 : Les perceptions relatives à la légalisation du cannabis à des fins récréatives

#### Sur l'âge

#### *Pour les jeunes*

Sur la question de l'âge minimal pour consommer le cannabis légalisé, les jeunes s'expriment comme suit :

16 ans	7 %
18 ans	34 %
21 ans	40 %
25 ans	11 %
Autre	7 %

57 % des jeunes croient que la légalisation augmentera la consommation chez les jeunes.

Bien que certains soulignent que ce sera temporaire et surtout au début.

#### *Pour les équipes d'intervention*

Notre consultation nous a permis de constater des divisions, des ambivalences et des hésitations multiples concernant cet enjeu. Les arguments en faveur de 21 ans soulignent qu'on enverrait alors un message plus clair entourant les risques de cette substance pour les plus jeunes et on s'assurerait qu'ils auront une

plus grande maturité pour décider de consommer légalement à cet âge. Les arguments en faveur de 18 ans invoquent d'autre part une cohérence avec l'âge de la majorité et l'âge légal pour la consommation d'alcool au Québec. De plus, en fixant l'âge à 18 ans, on aurait davantage de chance de réduire le commerce illicite et le rôle du milieu criminalisé dans leur capacité à vendre le cannabis aux jeunes.

## Sur la vente

### *Pour les jeunes*

Les jeunes consultés sont divisés sur la formule de vente et leurs choix se segmentent comme suit :

L'entreprise privée	21 %
La SAQ	24 %
Une organisation publique autre que la SAQ	25 %
Des organisations à but non lucratif	16 %
Autres (dépanneurs, pharmacies, Santé Canada, Société de cannabinoides du Québec –SCQ )	15 %

### *Pour les équipes d'intervention*

Il apparaît impératif que le gouvernement évite que la commercialisation du cannabis soit remise à l'industrie privée. Nous recommandons la création d'un organisme public, autre que la SAQ, afin d'assurer la vente du cannabis pour fins récréatives. De plus, cette organisation doit être menée par des principes de sensibilisation et de promotion de la santé avant la recherche de profits avec des vendeurs qui auront une formation conséquente. Les profits devraient être réinvestis dans la prévention, les traitements des dépendances, les services de santé pour les personnes vivant des difficultés liées à la consommation (ex. psychose toxique) et des services, des activités et des espaces d'expression destinés aux jeunes.

## Thématiques 3 : Les manières d'informer et de sensibiliser les jeunes sur le cannabis et sa légalisation à des fins récréatives

### *Pour les jeunes*

L'information pourrait commencer dès la fin du primaire. Les messages pourraient être humains (ex. témoignages) ou humoristiques. Il serait bien d'utiliser de la musique et des images qui «frappent». Les jeunes privilégient aussi du matériel interactif, des discussions, des échanges en petits groupes. Éviter le «touchez pas à ça!», les discours porteurs de jugement et l'infantilisation. Les réseaux sociaux sont évidemment incontournables, mais les jeunes nomment aussi les bulletins de nouvelles et les rencontres en personnes qui favorisent l'échange.

### *Pour les équipes d'intervention*

Notre approche est fondée sur la réduction des méfaits et préconise une approche non jugeante qui accompagne le jeune dans sa réflexion sur sa consommation. En effet, dans une perspective de responsabilisation, nous accompagnons les jeunes dans la recherche d'information sur les substances consommées (identification des substances, effets et risques, etc.). En adoptant une posture compréhensive et d'écoute dans le cadre d'échanges francs et honnêtes, nous réussissons à dépasser le simple interdit et à explorer sereinement les risques pour la santé ainsi que les raisons se trouvant derrière la consommation. L'objectif est de favoriser la prise de conscience de la place que prend la consommation dans le quotidien du jeune, cerner les impacts de celle-ci face aux démarches entreprises à l'Auberge, afin d'amener les jeunes à prendre les meilleures décisions pour leur bien-être. Nous rappelons l'importance d'interdire la publicité à des fins commerciales, de créer un organisme dédié à la recherche afin de suivre et évaluer les impacts des modalités d'encadrement du cannabis qui seront mises place. Cet organisme aurait aussi la responsabilité de la sensibilisation du public.